

**PROCLAMATION des RESULTATS des ELECTIONS
au 06 novembre 2025**

SCRUTIN DU 06 NOVEMBRE 2025

Collège des Usagers

Arrêté n° 688/2025/DAJI

NOMBRE DE SIEGES DE TITULAIRES A POURVOIR :

13

NOMBRE D'ELECTEURS INSCRITS :

2528

NOMBRE DE VOTANTS :

347

POURCENTAGE VOTANTS/INSCRITS :

13,73%

BULLETINS BLANCS OU NULS :

1

SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES :

346

13
2528
347
13,73%
1
346

QUOTIENT ELECTORAL :

26,61538462

(nombre de suffrages valablement exprimés divisé par le nombre de représentants titulaires à élire pour la catégorie).

NOMBRE DE VOIX OBTENUES PAR CHAQUE LISTE :

Coordination étudiante : Pour une Faculté ouverte, inclusive et solidaire

59

DEAvenir

215

Etudiants en avant

48

Pour les étudiants

24

Total

346

59
215
48
24
346

REPARTITION DES SIEGES ENTRE LES LISTES

1) REPARTITION AU QUOTIENT ELECTORAL

(nombre de suffrages recueillis par chaque liste divisé par le quotient électoral)

Coordination étudiante : Pour une Faculté ouverte, inclusive et solidaire

2,22

DEAvenir

8,08

Etudiants en avant

1,80

Pour les étudiants

0,90

Nombre de sièges

2,22
8,08
1,80
0,90

Coordination étudiante : Pour une Faculté ouverte, inclusive et solidaire

2

DEAvenir

8

Etudiants en avant

1

Pour les étudiants

0

Total des sièges attribués

11

2
8
1
0
11

2) REPARTITION AU PLUS FORT RESTE

(nombre de suffrages recueillis par chaque liste diminué du quotient électoral multiplié par le nb de sièges obtenus)

nombre de sièges restant à répartir

2

Coordination étudiante : Pour une Faculté ouverte, inclusive et solidaire

5,77

DEAvenir

2,08

Etudiants en avant

21,38

Pour les étudiants

24,00

5,77
2,08
21,38
24,00

le ou les sièges supplémentaires sont attribués à

Coordination étudiante : Pour une Faculté ouverte, inclusive et solidaire

0

DEAvenir

0

Etudiants en avant

1

Pour les étudiants

1

0
0
1
1

3) NOMBRE TOTAL DE SIEGES

Coordination étudiante : Pour une Faculté ouverte, inclusive et solidaire
 DEAvenir
 Etudiants en avant
 Pour les étudiants

2
8
2
1

SONT PROCLAMES ELUS :

LISTES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Coordination étudiante	TALL Inès	POTTIER Eva
Coordination étudiante	FARGEAS Adrien	OKETOKOUN Aboudou
DEAvenir	MIRANDA Floriane	LABONNE Louise
DEAvenir	EVWARD Hugo	ROBIN Noah
DEAvenir	FAYE Jade	DUPUY-PRELADE Agathe
DEAvenir	DEPUICHAFFRAY Alexis	MABRU Emilien
DEAvenir	KLOCK-DENARDOU Louane	WILLIAMS Isla
DEAvenir	LAROCHE Tristan	FARAMOND-PESSAYRE Tanguy
DEAvenir	COWDEROY Ilona	LARAPIDIE Chloe
DEAvenir	EVWARD Raphael	BORDERIE Sam
Etudiants en avant	LAGRIFFOUL Mathilde	PORTILLA Cléa
Etudiants en avant	DESBORDES Elie	DEMEME Nolhan
Pour les étudiants	KILIAN Léo	AGNEL Julie

Fait à Limoges, le 07 novembre 2025
 Le Président de l'Université

Vincent Jolivet

ne rien inscrire dans les colonnes grisées

Voies et délais de recours

1- Si les électeurs, la Présidente de l'Université ou la Rectrice de l'Académie estiment que la préparation, le déroulement ou la proclamation des résultats du scrutin sont juridiquement contestables, ils peuvent, dans un délai de maximum de 5 jours après la proclamation des résultats, saisir la Commission de Contrôle des Opérations Electorales (CCOE).

2- Si les électeurs, la Présidente de l'Université ou la Rectrice de l'Académie estiment que la décision de la CCOE est juridiquement contestable ils peuvent, dans un délai maximum de 6 jours après la décision de la CCOE ou en cas d'absence de décision dans un délai maximum de 2 mois après la saisine de la CCOE, saisir le Tribunal Administratif.

